



Douanes et commerce international

Renseignements sur la GCRA



La GCRA est arrivée : Toutes les sociétés qui importent des biens au Canada doivent s'inscrire en ligne au portail client de la GCRA.

Qu'est-ce que la GCRA?

Le projet de la Gestion des cotisations et des recettes de l'Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC »), ou « GCRA », est une initiative pluriannuelle **obligatoire** qui transformera la perception des droits et des taxes sur les marchandises importées au Canada. L'ASFC modernise et simplifie le processus d'importation de biens commerciaux grâce au portail client de la GCRA. Toute société qui importe des biens au Canada doit s'inscrire au portail client de la GCRA et déposer une garantie financière avant 2023.

Quelle incidence a la GCRA sur vous à titre d'importateur?

Toutes les sociétés qui importent des biens au Canada doivent s'inscrire en ligne au portail client de la GCRA afin de pouvoir continuer d'importer des marchandises au Canada.

À compter de quelle date la GCRA aura-t-elle une incidence sur vous en tant qu'importateur?

La GCRA a des répercussions pour votre société dès aujourd'hui. Le portail client de la GCRA est maintenant en ligne : vous pouvez y inscrire votre société, accorder des accès et des autorisations, afficher les renseignements relatifs aux comptes, faire une demande pour des décisions anticipées en matière de douanes et effectuer des versements électroniques de droits et de taxes directement à l'ASFC. Plutôt que de soumettre le paiement aux courtiers en douane, ce qui sera une pratique obsolète à compter de 2023, les communications avec l'ASFC et les paiements s'effectueront exclusivement par l'entremise du portail client de la GCRA.

Que devez-vous faire en tant qu'importateur?

Tous les importateurs doivent désigner un représentant de la direction qui aura l'ultime responsabilité d'établir le portail client de la GCRA de la société. Cette personne sera le gestionnaire de compte d'entreprise et détiendra le contrôle ultime de tous les comptes de l'entreprise et du programme du portail client de la GCRA et s'occupera de leur gestion. Il est fortement recommandé de désigner plus d'un gestionnaire de compte d'entreprise afin d'assurer un accès continu au portail client de la GCRA en cas de congé ou de départ au sein de l'entreprise.

Le gestionnaire de compte d'entreprise peut déléguer des tâches quotidiennes à certaines personnes au sein de votre société, en

fonction des communications ou de l'interaction entre les tâches requises avec l'ASFC. Il sera également responsable de mettre à jour le portail lorsque les noms du personnel changeront et de donner à ces personnes un accès au portail afin d'assurer la poursuite ininterrompue des activités.

Le gestionnaire de compte d'entreprise est également responsable d'approuver toute demande d'accès des courtiers en douanes et des conseillers en commerce de la société. Cette responsabilité s'étend notamment à l'assignation des rôles des utilisateurs et des accès aux comptes appropriés.

Enfin, votre société doit déposer une garantie financière, soit par cautionnement, soit en argent, avant 2023, afin de pouvoir continuer à dédouaner des biens et à recevoir des privilèges de mainlevée avant paiement auprès de l'ASFC.

Que devriez-vous savoir d'autre en tant qu'importateur?

Le défaut d'établir adéquatement son portail client avant 2023, y compris de maintenir le montant nécessaire de la garantie financière auprès de l'ASFC, empêchera l'importation des biens de votre société.

Il vous est fortement recommandé de commencer à désigner la personne, au sein de votre entreprise, qui deviendra le gestionnaire de compte d'entreprise et qui obtiendra l'accès au portail client de la GCRA. Cela permettra d'assigner toutes les délégations de pouvoir nécessaires dès que possible et ainsi d'éviter les interruptions de votre chaîne d'approvisionnement.

Avez-vous besoin d'aide?

Le groupe Douanes et commerce international de KPMG se fera un plaisir de répondre à vos questions concernant la GCRA. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec un membre de notre équipe.

Contact us



Joy Nott
Associée, Douanes &
commerce international
KPMG Vaughan, Ontario
+1 416 228 7175
jnott@kpmg.ca



Angelos Xilinas
Associé, Douanes & commerce
international
KPMG Vancouver
+1 604 691 3479
axilinas@kpmg.ca

Information à jour au 25 juillet 2022. L'information publiée dans le présent document est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte à l'avenir. Vous ne devriez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.